LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 13 NOVEMBE 2026

Présents : M. REBOULLET Didier, Mme LE HIR Murielle, M. FARRE Yves, Mme MANIOULOUX Patricia, M. BERGERON Florent, Mme SCHMITT Anne, M. BERT Tony, Mme PROTTE Christiane
Absents : M. GRANGE Louis (a donné pouvoir à M. Yves Farre), M. Emmanuel Caillet (a donné pouvoir à M. Didier Reboullet)
Secrétaire de séance : Mme Patricia MANIOULOUX

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2026 est adopté à l'unanimité

Délibération n°2026-49 Modification du plan de financement du terrain multisport et demandes de subventions
Annule et remplacement la délibération 2026-42 du 25 septembre 2026
(1-1 Marchés publics)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ACCEPTE le plan de financement ci-dessus présenté
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents, contrats et marchés nécessaires à la réalisation de l'opération conformément au code de la commande publique
AUTORISE M. le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, notamment les démarches d'urbanismes éventuelles
AUTORISE Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès du département de l'Ardèche, de la région AURA, de l'Etat, d'Arche Agglo, et du ministère des sports
AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention.
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n°2026-50 Présentation du plan de financement pour le projet de construction d'un bâtiment d'activité pour Nectardéchois
(1-1 Marchés publics)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ACCEPTE le plan de financement ci-dessus présenté
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents, contrats et marchés nécessaires à la réalisation de l'opération conformément au code de la commande publique
AUTORISE M. le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, notamment les démarches d'urbanisme éventuelles
AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès du département de l'Ardèche, de la région AURA, de l'Etat, d'Arche Agglo,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention.
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n°2026-51 Autorisation d'installation du terrain multisport sur la parcelle communale AB239
(3-5 Autres actes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
APPROUVE le principe de la création du terrain multisport sur la parcelle communale cadastrée AB239
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n°2026-52 Réévaluation du montant du loyer pour l'appartement 3 place des Gîtes
(3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
APPROUVE le calcul du montant du loyer de l'appartement 3 place des Gîtes
AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives au règlement des loyers
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n°2026-53 Présentation des nouveaux locataires 3 place des Gîtes, et 25 ruelle Billon (3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
ACCEPTE les conditions de location des appartements situés 25 ruelle Billon (T4) et 3 place des Gîtes (T3)
CHARGE le Maire à signer les contrats de location, ainsi que tous les documents s'y rapportant

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n°2026-54 Subventions aux associations 2026 (7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DÉCIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2026 à ses associations locales qui ont fait la demande ; au vu de justificatifs de leur bilan annuel et d'un Relevé Identité Bancaire.
AUTORISE M. le Maire à utiliser les crédits nécessaires au Budget Communal 2026 et à signer toutes pièces comptables afférentes à ces demandes de subventions.
CHARGE M. le Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie d'Annonay.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2026-55 Avis portant sur le pacte de gouvernance – Arche Agglo (5-7 Intercommunalité)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
DIT ne pas avoir d'avis à formuler sur le document proposé
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- La commune a adhéré au système de fourrière animale qui sera mis en place très prochainement par Arche Agglo

Prochaine séance du Conseil Municipal le 8 janvier 2027 à 18h30
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

A Pailharès le 16 novembre 2026
Le Maire,
Didier REBOULLET

MAIRIE de PAILHARES 07 (Ardèche)